UQAR Emplois et Stages

LE POSTE Le portail des offres de stage et d'emploi de l'UQAR

Enseignantes et enseignants au secondaire: CCQ, Sciences, mathématiques et univers social

Enseignement secondaire

Centre de services scolaire de Montréal

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les témoignages de nos ambassadeurs !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des enseignantes et des enseignants au secondaire en CCQ, sciences, mathématiques et univers social pour être inscrits sur notre liste de rappel afin de faire partie d'une équipe qui, chaque jour, fait avancer les élèves. Ensemble, on avance. En grand. Ensemble, on avance. En grand.

Enseigner au CSSDM, c'est :

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun.
- Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM.
- Accéder au programme d'insertion professionnel des enseignants du CSSDM
- Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occuper un emploi de jour, du lundi au vendredi, adapté à vos disponibilités.
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, programme d'aide aux employés, etc.), selon l'emploi occupé*.
- Bénéficier de rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique).
  *des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consultez la carte des territoires.

Informations sur le poste

Type d'emploi
Temps partiel, Temps plein

Domaines
Enseignement secondaire

Région
Montréal

Territoires
Montréal

Salaire offert
54 $ - 105 $ / an

Publié
Aujourd'hui

Expérience
Aucune

Niveau de scolarité exigé
Formation universitaire

Fin des candidatures
11 décembre 2026

Informations sur l'employeur

Nom de l'entreprise
Centre de services scolaire de Montréal

Rôle et responsabilités

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à soutenir les apprentissages d'élèves du secondaire (12 à 21 ans) et de contribuer à leur développement et à leur réussite en fonction des objectifs des programmes d'études en lien avec une ou plusieurs disciplines précises (CCQ, mathématiques, sciences, histoire, géographie, etc.)

Plus particulièrement, cette personne est notamment responsable de :

- **Planifier**, **préparer** et **donner** des cours, mettre en place des situations d'enseignement et d'apprentissage et effectuer des évaluations en tenant compte des programmes d'études et du projet éducatif de l'école, des élèves (variétés des besoins, caractéristiques, forces et difficultés), de l'organisation de la classe, du matériel et du contexte organisationnel.
- **Gérer** le fonctionnement du groupe-classe
- **Collaborer** et **s'impliquer** au sein de l'équipe-école
- **Collaborer avec la famille** de chaque élève en l'informant des réalisations et des défis de l'élève, ainsi qu'en l'impliquant et la faisant participer aux apprentissages de l'élève.

Pour en savoir davantage, les ressources suivantes peuvent être consultées :

- La section de notre page carrière dédiée à la profession enseignante
- Le site du Gouvernement du Québec « Découvrir la profession d'enseignant »
- Référentiel de compétences professionnels de la profession enseignant
- Programme de formation de l'école québécoise

Lieux de travail possibles :

- Écoles secondaires régulières / avec classes spécialisées
- Écoles spécialisées à vocation particulière

Qualifications requises (l'un des profils suivants):

Enseignant(e) légalement qualifié(e)

- Détenir une qualification légale à enseigner au Québec (brevet, permis, autorisation provisoire) en enseignement de la Culture et citoyenneté québécoise (CCQ), des mathématiques, des sciences ou de l'univers social.
- Détenir une qualification légale à enseigner au Québec dans un autre champ d'enseignement ET un an d'expérience (contrat) en enseignement de la Culture et citoyenneté québécoise (CCQ), des mathématiques, des sciences ou de l'univers social, et ce, dans les 5 dernières années.
- Détenir une qualification légale à enseigner au Québec dans une discipline non enseignée en formation générale des jeunes ET deux (2) années d'expérience en enseignement de la Culture et citoyenneté québécoise (CCQ), des mathématiques, des sciences ou de l'univers social, et ce, dans les 5 dernières années.
  Des conditions liées à la convention collective s'appliquent. Également, une attestation d'expérience du CSS où cette expérience a été acquise sera requise.
  ET
- Fournir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC).

Étudiant(e) en enseignement dans un programme menant à une qualification légale à enseigner au Québec

- Être inscrit à temps plein ou à temps partiel au baccalauréat OU dans un programme de formation de 2e cycle universitaire (maîtrise, DESS) en enseignement de la Culture et citoyenneté québécoise (CCQ), des mathématiques, des sciences ou de l'univers social dans une université canadienne. Une preuve attestant que la formation est en cours sera requise.
- Pour les étudiants dans une université anglophone ou dans une autre province canadienne : Fournir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC).

Enseignant(e) non légalement qualifié(e)
Veuillez noter que le CSSDM n'est pas en période de recrutement pour les enseignant(e)s non légalement qualifié(e)s pour l'enseignement de la Culture et citoyenneté québécoise (CCQ), des mathématiques, des sciences ou de l'univers social.

* Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration et de l'Intégration (MII).

*Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

Rémunération
Le salaire du personnel enseignant est déterminé en fonction du **type d'affectation** obtenue :

- Taux de suppléance en vigueur
  ou
- Salaire annuel entre **54 119$ et 105 432 $** selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Lors de l'obtention d'un premier contrat, votre échelon salarial est établi par le Bureau de la dotation sur la base de votre scolarité et de votre expérience. Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées dès l'embauche ou au plus tard dans les deux mois suivants l'obtention d'un premier contrat. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste. Le test écrit est obligatoire si aucune preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC) est démontrée
- **Date d'entrée en fonction** : dès que possible

Pour postuler
Cliquez ici pour vous joindre à nous et contribuer à la mission éducative du plus grand Centre de services scolaire au Québec

Date limite pour postuler : 30 juin 2027 à 23h59

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.
Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.
Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.
La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.
Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.
De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.
Pour le personnel enseignant, la LRL prévoit notamment que les modalités d'intervention pédagogique prises et les instruments d'évaluation des élèves choisi par l'enseignant, y compris le matériel utilisé aux fins d'intervention et d'évaluation, doivent :

- s'inscrire en cohérence avec les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, et la laïcité de l'État. L'enseignant doit de plus veiller au respect de ces valeurs et de la laïcité de l'État.
- être conformes au projet éducatif de l'école, aux régimes pédagogiques établis par le gouvernement, aux programmes d'activités ou d'études établis par le ministre, aux activités ou contenus prescrits dans les domaines généraux de formation et à tout autre encadrement pédagogique dont l'enseignant doit tenir compte.